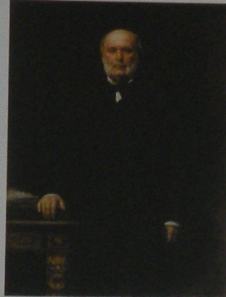
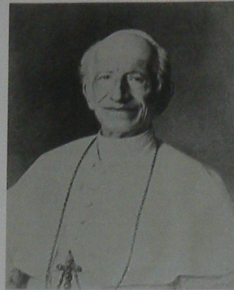


1879

JULES GREVY
(Président de 1879 à 1887)



LÉON XIII
(Pontificat de 1878 à 1903)



A partir de 1765, les gardes-pompes sont équipés d'un casque similaire à ceux des Dragons. Possédant une plaque frontale en cuivre, les armes du roi et les symboles de la lutte contre l'incendie y figurent.

Ci-contre
Modèle de casque de 1855,
orné d'une plaque de 1872.



Vers 1880. Départ complet du personnel d'une caserne avec des pompes à bras, des tonneaux et des chariots. Selon les besoins, les sapeurs sont tantôt deux, tantôt quatre pour trainer le matériel à l'aide d'un palonnier (Mécanisme) Dispositif destiné à équilibrer les charges lourdes. Les véhicules automobiles peuvent être équipés de palonniers de traction.



MAMETZ



HONNEUR ET DÉVOUEMENT

Marie-Thérèse Delmaire (Décembre 1994)

En les voyant défilés, en ce premier dimanche de décembre, l'air martial mais sourire aux lèvres, je me disais que sans eux, MAMETZ ne serait pas réellement « ce qu'il est ». Ils font tellement partie de la vie du village qu'on ne saurait imaginer une fête sans eux, une manifestation sans leur action décisive mais toujours efficace, une catastrophe locale sans leur participation aux secours à entreprendre, fuyant sites astreignants, voire dangereuses. Et c'est justice que les pages de ce journal municipal s'ouvrent cette année sur les cent cinquante années de vie locale de notre cantonniers.

C'est le 9 janvier 1879 que le Conseil Municipal présidé par Monsieur Rolin, Maire, sollicite la création d'un Corps de Sapeurs-Pompier volontaires. La commune se targue de posséder (déjà !...) une pompe à incendie, un local pour la renfermer et que 25 hommes pourvus de casques et de ceintures, ont signé un engagement. Un crédit de 75 francs est voté, dont 25 pour l'entretien de la moto-pompe et 50 pour concourir à la fête des pompiers. L'autorisation accordée, il restera à demander la nomination du Chef.

L'arrêté du Préfet, curieusement, vient en premier, le 25 avril 1879. Il autorise la création d'une subdivision de Sapeurs-Pompier dont l'effectif est fixé à 25 hommes. Suivent, le 26 mai 1879, l'arrêté du Président de la

République, Jules GREVY et du Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Charles LE PERE, qui entérine l'arrêté du Préfet et nomme LEVEQUE Aimé, Sous-Lieutenant Chef de Corps. Le Siège est au Maire de Mametz et les 25 hommes sont dotés de 25 fusils Grise-Moise 1874.

Nous avons conservé la liste des 25 « pionniers » et je ne résiste pas au plaisir de rappeler leurs noms :

LEVEQUE Aimé, POUCHAIN Emile, ROGER François, DEFRANCE Aimé, CAZIN Auguste, LANSRY Eugène, DELAYEN Honoré, BOURELLE Louis, PRAVOST Augustin, LEMAITRE Charles, LEVEQUE Phlogoson, MASSART Aimé, TROLET Adolphe, LEVEQUE Edouard, DELATTE Auguste, DELAIRE Jules, DELAIRE Raymond, WALLÉ Achille, MASSART Joseph, MAILLÉ Léon, LEMAITRE Alphonse, DEMARTRE Jules, CLAIRES Adolphe, DELAYEN Joseph, GERVOIS Alphonse.

La Commission d'admission est composée par :

LEMAITRE Pierre, BOURELLE Emile, PELVART Adolphe.

Pour la postérité, une lettre très sèche du Préfet, datée du 15.06.1886 rappelle au Maire « que Chef d'Historie Militaire qui autorise les réunions en armes - Que, sur le passé ? ...

.../...



1885, les appareils-pompes restent souples...
En ce début du 19^{ème} siècle, le type officiel de la pompe à bras pour l'entretien des véhicules d'incendie sera établie en 1885. Ce type les modèles portatifs de 1885 - souvent d'ailleurs - qui permettent de répondre aux besoins dans une certaine mesure, du type du genre, ont fait et font de sorte à être adaptés par le club de sapeurs-pompier de Mametz. Ce type de pompe est de type à bras et est composé de deux parties : une partie qui sert à pomper l'eau et une autre qui sert à transporter le matériel.



Rouge, d'accord... mais en fait...
C'est le décret du 18 août 1885 - et d'ailleurs - la couleur rouge pour l'entretien des véhicules d'incendie sera établie en 1885. Ce type les modèles portatifs de 1885 - souvent d'ailleurs - qui permettent de répondre aux besoins dans une certaine mesure, du type du genre, ont fait et font de sorte à être adaptés par le club de sapeurs-pompier de Mametz. Ce type de pompe est de type à bras et est composé de deux parties : une partie qui sert à pomper l'eau et une autre qui sert à transporter le matériel.



Objet de la loi...
Le décret du 18 août 1885 - et d'ailleurs - la couleur rouge pour l'entretien des véhicules d'incendie sera établie en 1885. Ce type les modèles portatifs de 1885 - souvent d'ailleurs - qui permettent de répondre aux besoins dans une certaine mesure, du type du genre, ont fait et font de sorte à être adaptés par le club de sapeurs-pompier de Mametz. Ce type de pompe est de type à bras et est composé de deux parties : une partie qui sert à pomper l'eau et une autre qui sert à transporter le matériel.



Voici la pompe à bras mamezienne.
Elle a été fabriquée par les établissements Thirion et Fils, constructeur - rue de Vaugirard - 147 - PARIS.

Elle est visible à la Ressourcerie, Contour de l'église (derrière la salle paroissiale).

À la même époque...

- ▶ 1870 : Proclamation de la III^{ème} République.
- ▶ 1871 : Perte de l'Alsace et de la Lorraine.

- ▶ Thomas EDISON fabrique la première ampoule.
- ▶ La Marseillaise devient l'hymne national français.

- ▶ 1880 : Création des lycées de jeunes filles, loi Sée.
- ▶ Naissance du physicien Albert EINSTEIN

- ▶ 1885 : Louis PASTEUR met au point le vaccin contre la rage.

- ▶ Grande vague de froid jamais recensée en France : -37°C à Saint Dié, -23,9°C à Paris.